

de Prince-Albert au sujet de la réglementation actuelle des prêts hypothécaires. Le ministre a-t-il reçu cette plainte et quelle attitude le Gouvernement compte-t-il adopter à l'égard d'un relâchement de la réglementation actuelle, afin d'enrayer dans une large mesure ses conséquences défavorables pour la construction des habitations dans tout le pays?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu une lettre qui, je crois, portait la date du 20 juillet, et on y a répondu. Il n'y a eu aucune restriction d'imposée par la Société centrale d'hypothèques et de logement dans le domaine de l'habitation. De fait, nous avons majoré le taux de l'intérêt, il y a quelque temps, en vue d'accroître les disponibilités hypothécaires pour le logement et on s'attend qu'il en résultera, cette année pour le Canada, l'exécution d'un bon programme de construction de maisons.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA DESTRUCTION ÉVENTUELLE DES TAUDIS À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Travaux publics s'il a reçu une copie du décret en conseil édicté récemment par le gouvernement québécois et publié dans la *Gazette* ce matin, et dans le cas de l'affirmative, ce décret suffira-t-il à permettre au gouvernement fédéral de prendre les dispositions voulues et de consentir des avances à Montréal pour un projet de destruction de taudis et de construction d'habitations dans cette ville?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux Publics): J'ai effectivement reçu une copie de ce décret du conseil. La situation est telle que je l'ai exposée il y a quelques jours. Le premier ministre du Québec a déclaré qu'en principe son gouvernement ne s'oppose pas à conclure avec le gouvernement fédéral une entente sur un projet de destruction de taudis et un projet ultérieur de reconstruction. Il faut maintenant que les autorités municipales s'entendent avec les autorités provinciales et je présume que l'on prend des mesures à cette fin. Je m'attends à recevoir en temps opportun une proposition qui nous parviendra par les voies appropriées.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): J'ai une question supplémentaire à poser. Le ministre a-t-il l'impression qu'on est désormais parvenu à un accord complet et que la province a donné les autorisations nécessaires pour permettre aux gouvernements provincial et fédéral d'amorcer les travaux?

L'hon. M. Winters: Aucun accord n'a encore été conclu. Tout ce que j'ai pour le moment, c'est une intention de signer un accord.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'HÔPITAL "COLONEL BELCHER" À CALGARY—
DÉCLARATION SUR LA COMMISSION
D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. E. Bennett (adjoint parlementaire au ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable représentant de Bow-River a demandé des explications au sujet de la composition de la commission d'enquête que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) a promise en réponse à une question posée, mardi dernier, par l'honorable représentant de Bow-River. La commission établie par le ministre est uniquement chargée de découvrir les faits et d'en faire rapport au ministre. Le ministre a employé l'expression "commission d'enquête indépendante", ainsi qu'en fait foi le *hansard* du mardi 24 juillet; mais, en employant le mot "indépendante", il a voulu dire qu'une commission composée de membres qui n'avaient pas été directement mêlés à l'incident recueillerait les faits qui s'y rapportent. Les membres de la commission, qui sont tous de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants, sont les suivants: M. W. G. Roaf, administrateur régional pour l'Ouest du Canada; le Dr J. K. Mulloy, médecin traitant senior, région de Calgary; M. E. M. Scott, administrateur de la région d'Edmonton.

M. C. E. Johnston (Bow-River): Puis-je poser une autre question? Comment l'enquête peut-elle être impartiale, alors qu'elle est conduite uniquement par des gens qui font partie du ministère des Affaires des anciens combattants? Ne devraient-ils pas être pris en dehors du ministère des Affaires des anciens combattants?

M. Bennett: Les trois fonctionnaires qui se documentent à l'heure actuelle exposeront les faits au ministre, et je suis certain, qu'étant donné leur expérience, ils seront en mesure de recueillir tous les faits voulus.

M. Johnston (Bow-River): S'agit-il de fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants?

M. Bennett: Oui.

M. Johnston (Bow-River): Ils ne peuvent guère être impartiaux.